

ACTU MASE ATLANTIQUE

n°2

NOVEMBRE 2012

EDITORIAL



Ce second numéro de l'**ACTU'MASE** est l'occasion de rappeler quelques points essentiels à connaître concernant le déroulement de l'audit de certification. L'audit est un moment parfois stressant pour les entreprises, il nous a donc semblé important de détailler le déroulement de son fonctionnement afin de l'organiser dans les meilleures conditions.

Vous trouverez également dans ce bulletin d'information une synthèse des derniers suivis semestriels de juin qui représentent les résultats sécurité des entreprises composant MASE Atlantique.

L'exploitation de ces données permet d'une part à chaque entreprise de situer ses propres résultats en les comparant aux autres adhérents de l'association par secteur d'activité et démontre d'autre part l'efficacité du système de management MASE basé sur l'amélioration continue aussi bien sur la diminution des événements accidentels que sur leur gravité.

Un retour sur les dernières manifestations organisées par MASE Atlantique vous est également présenté dans ce numéro. Ces événements de partage et de réflexion auxquels de nombreuses entreprises adhérentes ont participé font l'objet de comptes rendus consultables sur notre site internet. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou à proposer de nouveaux thèmes pour de prochaines rencontres.

Bonne lecture

Stéphane LE GALLEZE

Président du Comité de Pilotage MASE Atlantique

QUELQUES CHIFFRES

En septembre 2012,
Mase Atlantique
représente :

129

Entreprises
engagées

170

Entreprises
certifiées

12

Entreprises
Utilisatrices

LES CHIFFRES DU DÉBUT D'ANNÉE 2012

- **7 Comités de pilotage**
soit **63 audits** :
34 audits de renouvellements
et 29 audits initiaux
- **61 RDV avec**
l'**administrateur** :
RDV d'engagement,
RDV de pré audit,
demande d'information
- **2 Réunions INTERMASE** :
En Janvier et Juin
- **2 Conseils d'administration**
MASE Atlantique

NOUVELLE RÈGLE INTERMASE

Nouvelle règle INTERMASE : Suite à un échec à la certification les entreprises ont un **délai de 12 mois** pour se représenter à l'audit au lieu de 18 mois (Application à la date du 1^{er} juillet 2012).

Une convention de partenariat a été signée entre l'OPPBTP et l'association MASE, le 18 septembre 2012.

"Cette convention nous permettra de travailler en partenariat avec l'OPPBTP pour promouvoir et favoriser la mise en place d'un système de management basé sur le référentiel MASE et les formations du personnel adaptées aux risques métiers et d'intervention sur site développées par l'OPPBTP, qui sont complémentaires pour gagner en efficacité".

Serge KEROULLÉ - Président MASE National

POUR TOUT
RENSEIGNEMENT,
VOUS POUVEZ CONTACTER
L'ADMINISTRATION
MASE ATLANTIQUE

Laurence CHESNEAU - Rose BELLIOU
EDF UP CORDEMAIS - BP 13 - 44360 CORDEMAIS
Tél. : 02 40 44 46 31 / 09 67 03 06 99
Fax : 02 40 44 31 07
Site internet : www.maseatlantique.fr
Mail : mase-atlantique@orange.fr



L'AUDIT DE CERTIFICATION

CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE SE PRÉSENTER POUR UN AUDIT INITIAL

1^{ÈRE} PHASE

Avant de se présenter à un audit initial, l'entreprise doit s'assurer que son système a été réellement appliqué sur une durée suffisante (9 mois semblant être une durée minimale) et que l'évaluation interne de ses engagements permanents a été faite et jugée satisfaisante.

2^{ÈME} PHASE

Quand l'entreprise estime que son système de management est satisfaisant, elle informe l'administrateur de sa volonté de demander l'audit de certification (au moins 4 mois avant la période souhaitée ou la fin des 18 mois) et rencontre l'administrateur afin de préparer l'audit de certification.

3^{ÈME} PHASE

L'entreprise apporte son manuel SSE, son tableau de suivi des actions, le tableau des indicateurs, l'audit interne et le compte rendu de sa dernière revue de direction. L'objectif de cet entretien est de déterminer les conditions de l'audit (périmètre, activité, durée) et de vérifier si les éléments nécessaires sont bien présents et répondent aux exigences documentaires du référentiel.

4^{ÈME} PHASE

A la suite de ce rendez-vous, l'entreprise pourra alors confirmer sa demande d'audit par écrit, en complétant le formulaire de demande d'audit qui lui sera transmis. L'entreprise précise alors la période d'audit souhaitée et les conditions définies lors du RDV avec l'administrateur. Elle indique un ou deux cabinets d'audits de son choix pour effectuer l'audit de certification.

(La liste des cabinets d'audit agréés est consultable sur le site de MASE NATIONAL : www.mase.com.fr)

POUR AUDIT DE RENOUVELLEMENT

Pour un audit de renouvellement, l'entreprise doit demander à l'administrateur le formulaire de demande de renouvellement de certification, trois mois avant l'expiration de la durée de certification, afin d'assurer la continuité de la certification.

Si des modifications de périmètre ou d'activité se sont produites au niveau de l'agence, l'entreprise se doit de les communiquer à l'administrateur. Il appartient ensuite à l'auditeur de vérifier le périmètre et activités déclarés par la société.

Un organisme d'audit ou un auditeur ne peut pas effectuer plus de deux audits consécutifs de certification MASE dans une même entreprise. Dans la mesure du possible, il est préconisé en cas d'audit de renouvellement après une certification d'un an, de reprendre le même auditeur.

ORGANISATION DE L'AUDIT

A réception de la demande d'audit complétée, l'administrateur mandate le premier cabinet d'audit que l'entreprise aura choisi. Une fois l'audit planifié entre le cabinet d'audit et l'entreprise, le plan d'audit est transmis par l'auditeur à la société et à l'administrateur. En cas de changements ou de modifications des conditions d'audit définies au préalable, l'administrateur doit en être informé.

LE DÉROULEMENT D'UN AUDIT

Un audit de certification commence toujours par une réunion d'ouverture où l'auditeur présente l'objectif et l'organisation de la journée.

La 1^{ère} phase de l'audit est la revue du système documentaire. C'est un examen des documents et enregistrements du système, de la manière dont il vit quotidiennement et de la cohérence vis-à-vis du référentiel.

La 2nd phase est l'audit terrain qui permet de vérifier comment le système documentaire est appliqué et donne une perception à l'auditeur de la culture et du comportement sécurité sur le terrain. Le choix de l'audit terrain appartient à l'auditeur, l'entreprise doit communiquer lors de la réunion d'ouverture la liste des chantiers du jour. L'auditeur choisira un ou plusieurs chantiers représentatifs des activités de l'entreprise.

A la fin de l'audit, la réunion de clôture permet de faire un retour formalisé au responsable de l'entreprise des points forts et des points faibles sur le système mis en place. Les écarts constatés par l'auditeur sont formalisés sur les fiches d'écarts. Ces fiches d'écarts sont ensuite co-signées par l'auditeur et le responsable de l'entreprise qui a la possibilité de noter ses commentaires.

Il est important que l'entreprise comprenne clairement les écarts émis par l'auditeur, car ils devront être levés lors du prochain audit. Une fois l'audit terminé, l'auditeur rédige son rapport et le transmet avec les fiches d'écarts à l'administrateur.



LA DÉCISION DU COMITÉ DE PILOTAGE SUITE À LA RESTITUTION PAR L'AUDITEUR

L'entreprise est informée par mail ou fax de la décision prise par les membres du Comité de Pilotage dans les 24 à 48 heures qui suivent le Comité de Pilotage avec son rapport et un questionnaire de satisfaction concernant le déroulement de l'audit de certification. L'entreprise recevra ensuite son certificat Système Commun MASE UIC et son rapport accompagné d'un courrier signé du président.

TÉMOIGNAGE

"Notre préparation à l'audit de certification de renouvellement"

"L'audit de certification est l'occasion de prendre du "recul" sur l'évolution de notre système de management. Nous questionnons nos salariés sur les avancées significatives mises en place depuis la dernière certification et nous les préparons également à la venue de l'auditeur. Une réunion est organisée afin que les salariés plus "expérimentés" relatent le déroulement du dernier audit. Ces échanges permettent également de limiter le stress des "nouveaux arrivants". L'objectif est que l'audit devienne un moyen d'échanges..."

Fatima SEF SAF,
Responsable d'Agence PROMAN Travail Temporaire

"Notre vision de l'audit initial"

"Eiffel Industrie Marine, filiale d'Eiffel Industrie spécialisée en réparation navale, a obtenu en janvier 2012 sa 1^{ère} certification système commun MASE/IUC pour une durée d'un an (premier chantier de réparation naval MASE en France). L'audit a été très constructif et très encourageant. Les écarts et les pistes de progrès identifiés nous ont permis de prendre conscience des axes à développer pour améliorer notre système de management. Ainsi nous avons priorisé l'animation de la prévention auprès des collaborateurs afin de renforcer l'appropriation et l'application du système de management SSE par tous les acteurs et à tous les niveaux.

En octobre 2012, un audit interne a été réalisé par un auditeur venu d'une autre région pour avoir une vision neutre de notre fonctionnement et vérifier l'application de notre système. Un plan d'actions a été défini et sa mise en œuvre est suivie régulièrement par les membres de la Direction. Il est toujours intéressant d'avoir un regard extérieur sur son système. L'audit est un des éléments d'entrée indispensable pour vérifier que notre système est conforme à nos objectifs, à l'image qu'il donne à nos collaborateurs et il permet également de proposer des améliorations quand c'est nécessaire."

Romuald POIRAT,
Directeur Régional EIFFEL INDUSTRIE.

RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS

Vous pouvez retrouver l'ensemble des présentations sur notre site internet www.maseatlantique.fr (rubrique "Info" / "Actualité")

CONFÉRENCE "Pénibilité au travail" - Avril 2012

MASE Atlantique a organisé le 4 avril 2012, une conférence sur le thème de "la Pénibilité au travail". Cette première conférence d'actualité, animée par M. Desaubiaux, Ingénieur-Conseil de la CARSAT Pays de la Loire, a permis de présenter les nouvelles obligations réglementaires des entreprises sur la pénibilité au travail, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. La conférence a réuni plus de 75 participants.



PARTAGE D'EXPÉRIENCE "Animation de la sécurité au quotidien" - Juin 2012

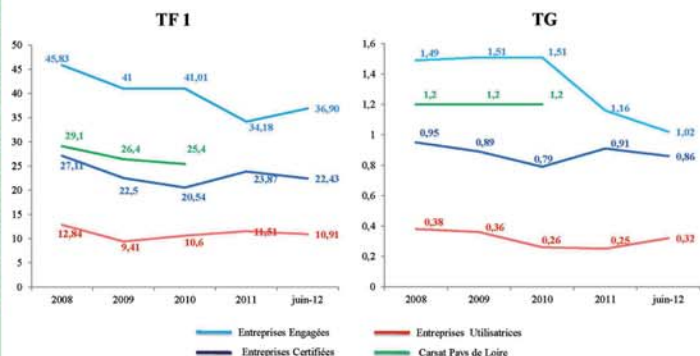
Le 6 juin dernier, l'association a organisé un partage d'expérience sur le thème de "l'animation de la sécurité au quotidien". Le but de ces partages d'expérience est d'associer les entreprises adhérentes à des réunions thématiques les impactant directement et de permettre un échange sur les difficultés rencontrées par chacun et les bonnes pratiques mises en œuvre pour y remédier. Cette année nous avons fait appel à un comédien pour introduire ce thème et amener de manière ludique et drôle les premières pistes de réflexions sur ce sujet. 88 Participants ont répondu présents à notre invitation. Les comptes rendus des échanges sont disponibles sur notre site internet.



CONFÉRENCE "S'approprier une démarche de prévention des risques psychosociaux" - Octobre 2012

Suite au questionnaire de satisfaction de la 1^{ère} conférence, le thème des risques psychosociaux est ressorti comme un sujet que vous souhaitiez aborder. Nous avons donc organisé une nouvelle conférence sur l'appropriation d'une démarche de prévention des risques psychosociaux, animée par M^{me} Cadeau. Cette présentation a permis d'aborder le sujet sous l'angle d'une psychologue organisationnelle intervenant dans les entreprises de la région. La conférence qui a réuni plus de 70 participants a été très appréciée.





RÉSULTATS DES SUIVIS SEMESTRIELS DE JUIN 2012

Rappel de l'objectif du suivi semestriel dans le système MASE

Les suivis semestriels sont analysés par les administrateurs et ont pour but :

- **au niveau de l'entreprise adhérente :**
 - une vérification régulière du maintien de son système au travers des indicateurs.
 - une possibilité d'alerte en cas de dérive
- **au niveau des associations MASE :**
 - une mesure de l'efficacité de notre système en région.
 - une mise en cohérence au niveau national des résultats des régions

Le renseignement des suivis semestriels est une obligation pour les adhérents de l'association (Entreprises Intervenant et Entreprises Utilisatrices).

C'est un élément important qui fait partie du système et un outil unique dans le domaine de la certification.

L'accès au site et aux informations vous concernant se fait uniquement par votre code confidentiel et l'adresse e-mail du/des contacts que vous avez communiqué(s) à votre administrateur.

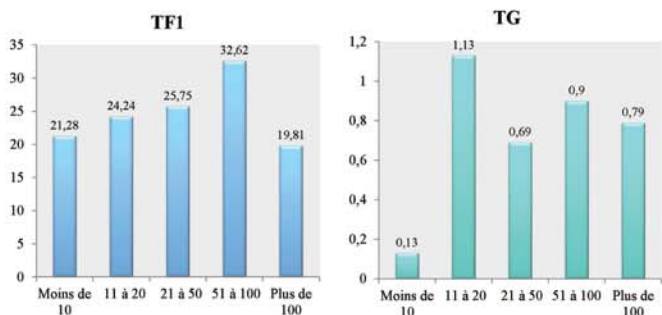
Il est impératif et de votre responsabilité d'informer l'administrateur :

- d'un changement d'adresse e-mail et/ou du contact au sein de votre entreprise en indiquant sa fonction
- si vous souhaitez une modification du code confidentiel pour éviter toute utilisation non autorisée.

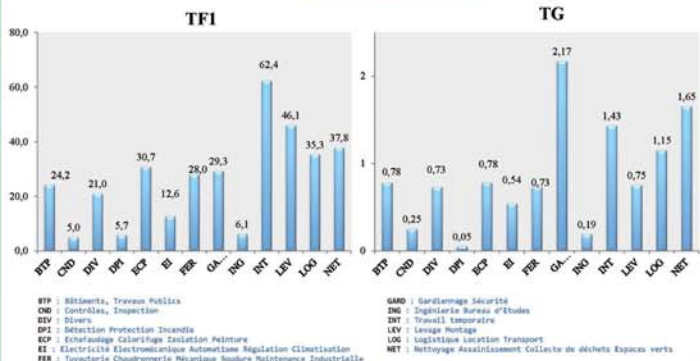
Ce reporting semestriel permet d'effectuer un suivi du système et de présenter régulièrement l'évolution des taux de fréquence et de gravité des entreprises adhérentes au MASE.

Ces résultats prouvent que **la certification n'est pas une fin en soi** : un système de management de la sécurité, de la santé et de l'environnement **gagne en efficacité** avec le maintien d'une **démarche dynamique dans le temps**.

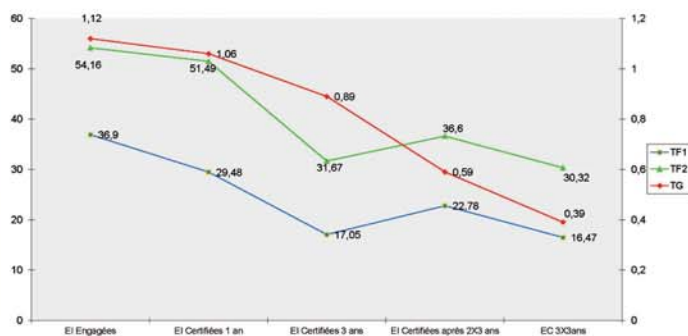
TF1 / TG des entreprises intervenantes selon l'effectif



TF1 / TG des Entreprises Intervenant Selon l'Activité



TF1 / TF2 / TG en fonction de l'ancienneté de la démarche (juin 2012)



Directeur de la publication :
Denis FLORENTY (Président MASE Atlantique)

Comité de rédaction :
Rose BELLIO (Administrateur),
Laurence CHESNEAU (Administrateur),
Stéphane LE GALLEZE (Président du Comité de Pilotage),
Fatima SEF SAF (Vice-Présidente du Comité de Pilotage),
Romuald POIRAT (Vice-Président MASE Atlantique),
Serge KEROULLE (Président MASE National)

Conception : Claire Le Tourneur 02 32 49 34 84 - Photos : Ingram